

23ème Rallye du Frontonnais



REGLEMENT PARTICULIER

Le 9 et 10 Avril 2016

Visa n° 7 du 26/1/2016



COMITÉ SPORT AUTO
Midi Pyrénées et Martinique
7, rue André Citroën - 31130 BALMA
Tél. 05 61 58 23 59 - Fax : 05 34 30 91 90
comite.mp.auto@wanadoo.fr



Team Rallye Découverte
RN 113
31450 AYGUEVIVES

rallyedufrontonnais@gmail.com

06 89 05 82 13

ASA Club du Midi
TOULOUSE

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE** a pu organiser cette année le **Rallye DU FRONTONNAIS**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES
SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE
SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances	de 8h 00 à 12h 00 et 13h à 19h interdites de 12h à 13h
Limitations de	50 km/h sur les routes des épreuves spéciales
Vitesse :	30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes les :

Dimanche 3 avril et Samedi 9 avril 2016

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

23ème RALLYE REGIONAL DU FRONTONNAIS du 9 au 10 avril 2016

PROGRAMME HORAIRES

Parution du règlement	1 Février 2016
Ouverture des engagements	1 Février 2016
Clôture des engagements	28 mars 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraires	Dimanche 3 avril 2016
Vérification des documents :	Sous la Halle à FRONTON
9 avril 2016 - 14h00 à 18h 00	
Vérifications des voitures :	FRONTON 9 avril 2016- 14h15 à 18h45
1ère réunion du Collège des Sportifs	Samedi 9 avril 2016 – 18h 00 à FRONTON Commissaires
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 9 Avril 20h
Départ de FRONTON	1ère voiture 10 avril 2016 - 8h00
Arrivée à FRONTON	Dimanche 10 avril 2016 – 15h25
Vérification finale	Garage Peugeot FRONTON 31
Publication des résultats du rallye	Dimanche 10 avril 2016 18h00
Panneau Affichage officiel	Parc fermé à Fronton et Parc de Regroupement
Remise des Prix	Dimanche 10 avril 2016 à 18h00 sortie du Parc Fermé

**CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES le
Matin du Dimanche 3 avril 2016 et la journée du Samedi 9 avril 2016 au**

**BAR BRASSERIE L'ANDALOU
23 Rue de la République 31620 FRONTON
Tél. : 05 61 82 41 38**

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE Organise le 23ème Rallye Régional du Frontonnais les 9 et 10 avril 2016.

Organisateurs Administratif : ASAC DU Midi Toulouse Présidente Huguette LABORIE

Organisateur Technique : Team Rallye Découverte

Secrétariat : Team Rallye Découverte

Adresse : RN 113 31450 AYGUEVIVES

Téléphone : **06 89 05 82 13**

Mail : rallyedufrontonnais@gmail.com

Permanence du rallye :

Date 9 et 10 avril 2016

Horaire 9 avril 2016 - 12h 00 à 20h00 Halle Fronton

10 avril 2016 - 6h 00 à 19h 00 Maison des Vins - 51, avenue Adrien Escudié - Fronton

1.1 - Officiels de l'épreuve

Président du Collège Commissaires Sportifs

Mme Brigitte MARTY Licence N°135594 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Commissaires Sportifs

Mme Myriam PUECH Licence N° 32003 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Jacques JONQUIERES Licence N°9859 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Directeur de Course

Mr Michel BONZOM Licence N°4090 ASA Circuit du Luc 07/04

Directeur de Course Adjoint

Mr Patrice MARTY Licence N°9699 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Bernard GALARD Licence N° 8230 ASA Albi 09/01

Responsable des Commissaires Techniques

Mr Jean Claude AYRAL Licence N°1536 ASA Route d'Argent 09/04

Commissaires Techniques

Mr Jean Claude MARTY Licence N°32003 ASA Corbières 08/06

Mr Bernard SANGLA Licence N° 8230 ASA Albi 09/01

Mr Pierre François MELOT Licence N°228141 ASA Armagnac Bigorre 09/14

Mr Arnaud DESPORTES Licence N° 2117 ASA des Capitouls 09/10

Chargé des relations concurrents

Mr Yves CHOUIDEN Licence N° 41554 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Guillaume AMBLARD Licence 171372 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Responsable Publicité

Mr Marcel CABROL Licence N° 14590/0915

Juge de Fait

Mr Bernard MAUMUS Licence 20913/0915

Médecin de l'épreuve

Mr Mohamed ELRAKAWI Licence N°149435 ASA des Capitouls 09/10

Chargé de Presse

Mr André FOURMENT Licence N° 6222 ASAC du Midi 09/07

Le détail des officiels et autres intervenants seront mise à disposition le 10 avril 2016.

Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'être modifiée.

1.2- ELIGIBILITE

Le 23ème Rallye du Frontonnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes coefficient 2

Le Championnat du Comité Régional Midi-Pyrénées

1.3 - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu : HALLE de FRONTON.

- Le 9 avril 2016 de 14 h 00 à 18 h 45
- Les vérifications finales seront effectuées au : Garage Peugeot Fronton 31
- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2 –ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au Rallye du Frontonnais doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant 28 mars 2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le nombre d'engagés est fixé à **110 voitures**.

3.1.1 CONCURENTS ADMIS

Conforme au règlement FFSA

3.1.1.2 - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont ainsi fixés

Avec la publicité facultative des organisateurs	290 €
Sans la publicité facultative des organisateurs	580 €
Equipe complet féminin	200 €

Le Team Rallye Découverte offre à tous les équipages venant de plus de 250 kilomètres, une nuit d'hôtel dans un des établissements partenaires. (À remplir lors de la demande d'engagement et joindre un justificatif de domicile nominatif, si les conditions ne sont pas remplies par l'équipage cette offre s'annule, la demande d'hébergement devra être remplie avant le 28 février 2016)

3.1.1.3 INSCRIPTION

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à l'ordre de TEAM-RALLYE-DECOUVERTE

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2015

4.2 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2015

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement sur le parking de LABASTIDE SAINT PIERRE. (Voir annexe plan.) **Un seul véhicule d'assistance** sera accepté dans l'enceinte de la zone industrielle, un emplacement sera réservé pour chaque équipage. Un parking public sera aménagé à proximité de la zone d'assistance ainsi que pour les caravanes.

4.4 PROCEDURE DE PESEE des VOITURES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2015

4.5. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.6P. A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation d'un support de surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification proportionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévu par l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5- PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 23ème Rallye du Frontonnais représente un parcours de 224,485 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont :

VILLEMUR – VARENNES 8 km x 3

SALEVETAT BELMONTET-VERLHAC TESCOU – ST NAUPHARY 7. 5km x 2

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3**.
Le Dimanche 3 avril et le Samedi 9 avril 2016 de 8h à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Toutes les cordes seront piquetées pour de l'épreuve!

Des contrôles seront effectués par les membres de l'organisation mais aussi par le personnel de la gendarmerie. Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

RAPPEL, les spéciales ne sont pas fermées à la circulation lors des reconnaissances.

6.3 3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.1 - DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7- DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Signes distinctifs des commissaires : suivant réglementation Standard

7.3 - CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

CH 6 A: Entrée Parc fermé d'arrivée à FRONTON

CH 6 A : Le pointage en avance est autorisé.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>SCRATCH</u>	1er : 550 €	2ème : 400 €	3ème : 250 €
<u>GROUPE</u>	1er : 300 €	2ème : 150 €	3ème : 100 €
	+1 engagement gratuit pour 2017 pour le 1 ^{ER} de chaque Groupe		

<u>CLASSE</u>	<u>1 à 3</u>	<u>4 à 9</u>	<u>10 et +</u>
1er :	290 €	290 €	290 €
2ème :		140 €	140 €
3ème :			120 €

* Si moins de 3 partants à la classe :
1er : 150 €

<u>GROUPE GT</u>	<u>1 à 3</u>	<u>4 et +</u>
	1er : 150 €	300 €

Equipage Féminin : 1er : 200 €

Les Classes A5K-A6K-A7K-A7S seront confondues avec les classes A5-A6-A7
La Classe N2S sera confondue avec la classe N2

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES

Des coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du Scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

La remise des prix se déroulera le 10 avril 2016 à la sortie du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.

Les récompenses (chèques) seront expédiées par la Poste la semaine suivant le rallye.

NUMEROS DE TELEPHONES UTILES

SECRETARIAT DU RALLYE

Team Rallye Découverte

RN 113

31450 AYGUEVIVES

Mail : rallyedufrontonnais@gmail.com

06 89 05 82 13

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES LE MATIN DU 3 AVRIL 2016 AU

BAR BRASSERIE L'ANDALOU

23 Rue de la République 31620 FRONTON

tél : 05 61 82 41 38

TELEPHONE EN CAS DE BESOIN

06 89 05 82 13